

AVENANT AUX CONDITIONS TARIFAIRES

APPLICABLE AU 1^{er} avril 2017

Produits et services proposés par Orange Bank
Clientèle des particuliers

Ces tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Cotisations à une offre groupée de services

Astréa

- Compte bancaire rémunéré dès le 1^{er} euro et sans plafond au taux de 0,05 % ⁽¹⁾.
Les autres produits et services inclus dans la formule « Astréa » ne sont pas modifiés.

Astréa Jeunes : 18-25 ans

- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG). Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG : 9,42 %)⁽²⁾.
Les autres produits et services inclus dans la formule « Astréa Jeunes » ne sont pas modifiés.

Solution Alternative de Paiements⁽³⁾ **GRATUIT** Offre destinée aux personnes en situation de fragilité financière

- Frais de non exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4,00 € par rejet dans la limite de 5 rejets cumulés par mois⁽⁴⁾.
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller par téléphone, courrier, e-mail ou fax, également réalisables gratuitement depuis l'Espace client : la demande de Relevé d'Identité Bancaire, l'ajout d'un nouveau compte bénéficiaire, l'émission ou la modification d'un virement SEPA.

Les autres produits et services inclus dans la formule « Solution Alternative de Paiements » ne sont pas modifiés.

PLACEMENTS FINANCIERS

- Frais de transactions sur instruments financiers.

Le renvoi (40) est remplacé par ce qui suit : la Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux en vigueur au 01/01/2017 : 0,30 % au lieu de 0.20 % auparavant.

(1) A compter du 1^{er} avril, le taux privilège consistant en une bonification de +0,25 % de rémunération est supprimé.

(2) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications par Orange Bank. Modalités selon Conditions générales.

(3) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank. Les détenteurs de l'ancienne « gamme de moyens de paiements alternatifs au chèque » bénéficient désormais de cette offre.

(4) Tous frais inclus au sens de l'article D. 133-6 du Code monétaire et financier.

Réf. 60301bis-012017

Édition : janvier 2017

Orange Bank - S.A. au capital de 220 825 712 € - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex. - 572 043 800 RCS Bobigny. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369 - www.gbanque.com. Les instruments financiers et services d'investissement ainsi que les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'agents liés et d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.

Orange Bank participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement. GraphicPlus.fr D13246.